



# AVIS DE COURSE

COUPE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

samedi 5 et dimanche 6 juin 2021

Grade 5A

Autorité Organisatrice :

La Ligue de Voile des Pays de la Loire

En collaboration avec :

Nautisme en Pays Blanc, Les Passagers du Vent

&

Cercle Nautique de Piriac sur Mer, Association Quimiac Voile, CNBPP , Newkite

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## PREAMBULE

En raison du contexte sanitaire, le format habituel de la Coupe Régionale a dû être modifié. Des dispositions spécifiques à terre et sur l'eau, ont été prises en conséquence notamment pour respecter la jauge de 50 participants :

- Chaque série naviguera sur un créneau spécifique sur une seule journée -> article 6
- L'épreuve est ouverte qu'à certains supports (art 4) et qu'aux licenciés en Pays de la Loire (sauf structure haut niveau) -> Article 4
- Les inscriptions ne se font qu'en ligne et il ne sera pas possible de s'inscrire sur place -> article 4
- Le tableau officiel sera uniquement dématérialisé. Vous y trouverez l'ensemble des informations relatives à l'épreuve (IC, résultat, etc...) -> article 3

Chacun devra respecter le protocole sanitaire (voir annexe Covid page 7).

Merci pour votre compréhension et bonne régates à tous !

## 1 REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles de sélection des championnats de France minimes et espoirs 2021 et ses avenants
- 1.4 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par appel à la voie ou par signe.
- 1.5 Application de l'annexe COVID 19

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le jour de l'épreuve sur le tableau officiel du site de l'épreuve.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [www.voilepaysdelaloire.com](http://www.voilepaysdelaloire.com)

## 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.voilepaysdelaloire.com](http://www.voilepaysdelaloire.com)
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 Admissibilité des bateaux :  
L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes

	Piriac	Quimiac	La Baule
5 juin	Miniji Hansa Optimist Benjamin et Minime	Open Skiff	Kitefoil Wingfoil Windfoil
6 juin	Laser radial Laser 4.7 et standard	420 29er	Bic 293 minime et espoir Techno + espoir Raceboard

#### 4.2 Admissibilité des compétiteurs :

- 4.2.1 En raison du contexte sanitaire, les compétiteurs admissibles doivent obligatoirement s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne [via le lien suivant](#)  
Il est également disponible sur [le site web de La Ligue de Voile des Pays de la Loire](#) et la page Facebook de la Ligue de Voile des Pays de la Loire.
- 4.2.2 Aucune inscription ne sera possible sur le site de l'épreuve.
- 4.2.3 L'épreuve est ouverte uniquement aux compétiteurs licenciés dans un club des Pays de la Loire ou membre du Pôle Espoir ou du Pôle France des Pays de la Loire
- 4.2.4 **Chaque compétiteur doit avoir une Licence Club FFVoile 2021 mention «compétition»**
- 4.2.5 Une autorisation parentale est obligatoire pour tout compétiteur mineur le jour de l'épreuve (à renvoyer par mail ou à présenter le jour de l'épreuve)

#### 4.3 Date limite d'inscription :

**La date limite d'inscription est fixée au mercredi 2 juin 22h**

#### 4.4 Confirmation d'inscription sur site - Emargement :

- 4.4.1 Chaque compétiteur devra confirmer son inscription sur le site de l'épreuve 2 heures avant le signal d'avertissement de sa série.
- 4.4.2 Les mineurs n'ayant pas renvoyé leur autorisation parentale par mail devront le présenter à la confirmation des inscriptions.

### 5 DROITS A PAYER

	Classe	Montant
<b>Jusqu'au 30 mai</b>	Supports « solitaire » et supports « glisse »	12€
	Supports « double »	24€
<b>A partir du 31 mai</b>	<b>Supports « solitaire » et supports « glisse »</b>	<b>17€</b>
	<b>Supports « Double »</b>	<b>34€</b>
<b>2 juin à 22h</b>	<b>Clôture des inscriptions</b>	

Le règlement est obligatoirement effectué en ligne au moment de l'inscription en ligne.  
En raison du contexte sanitaire, il n'y aura pas de règlement possible sur les sites de compétitions

### 6 PROGRAMME

	Piriac	Quimiac	La Baule
5 juin	9h30 à 11h : confirmation d'inscription/Emargement	9h30 à 11h : confirmation d'inscription/Emargement	Mise en place d'une waiting period
6 juin	12h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement avec courses à suivre 17h30 : Annonce des résultats	12h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement avec courses à suivre 17h30 : Annonce des résultats	Les créneaux de navigation pour chaque série/support seront communiqués au plus tard le vendredi 4 juin à 14h

Chaque jour, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h30.

## 7 SECURITE

---

- 7.1 Tous les pratiquants devront porter un Equipement Individuel de Flottabilité de 50N minimum.
- 7.2 Les dériveurs doivent être en possession d'un bout de remorquage conformément à leurs règles de classe
- 7.3 Tous les pratiquants sur supports à foil devront être équipés d'un casque
- 7.4 Dispositions obligatoires pour la pratique du Kitefoil en compétition :
  - Le port du casque en compétition depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre
  - L'emport d'un couteau ou coupe-ligne
  - Avoir un système de sécurité permettant de réduire puis d'annuler la traction,
  - Avoir un leash d'aile.
  - Posséder un flash light ou sticklight
- 7.5 Application de l'annexe « Règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard »

## 8 LIEU

---

### Site de Piriac :

#### NAUTISME EN PAYS BLANC

3 rue port Boucher - 44420 Piriac sur Mer

.Pour la voile légère, la mise à l'eau se fera par le club puis la plage port Boucher.

.Pour les minijis, la mise à l'eau se fera par la cale située dans le port

.Pour les hansas, la mise à l'eau pourra se faire par la cale située dans le port ou directement depuis le ponton

### Site de Quimiac :

#### NAUTISME EN PAYS BLANC

Pointe du Toul Ru - 44420 Mesquer

La mise à l'eau se fera par le club puis la cale du club.

### Site de La Baule :

#### CLUB LES PASSAGERS DU VENT

Face au N° 1 de l'avenue de Saumur - 44500 La Baule

## 9 LES PARCOURS

---

Les parcours seront construits de type trapèze, triangle, banane, downwind ou raid  
L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

---

Pour toutes les séries la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11 CLASSEMENT

---

11.1 Le système de classement est le suivant : Système de points à Minima

11.2 Une course validée est nécessaires pour valider la compétition

11.2.1 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

11.2.2 A partir de 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais scores.

11.3 Le système de classement est le suivant :

11.3.1 Temps réel pour les séries à partir de 5 bateaux classés.

11.3.2 Temps compensé pour les IND (ex : laser standard avec laser radial).

## 12 BATEAUX ACCOMPAGNEURS ET PLACE AU PORT

---

12.1 Les bateaux des accompagnateurs sont interdits sur la zone de course.

12.2 **Les zones de course seront autorisées uniquement aux entraîneurs ayant fait la demande** via le [formulaire en ligne « Inscription entraîneurs »](#) (avant le 30 mai) et en ayant reçu l'autorisation par l'organisateur du site

12.3 La Règlementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile s'appliquera.

## 13 PROTECTION DES DONNÉES

---

### 13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

---

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 15 PRIX

---

Des prix pourront être distribués aux trois premiers de chaque classement

## 16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

---

**Il n'y aura pas de gardiennage assuré sur les sites dans la nuit du samedi 5 au dimanche 6 juin 2021**

Ligue de Voile des Pays de la Loire : 02 40 58 61 25 – [contact@voilepaysdelaloire.com](mailto:contact@voilepaysdelaloire.com)

Nautisme en Pays Blanc : 02 40 23 53 84 - [nautismeenpaysblanc@gmail.com](mailto:nautismeenpaysblanc@gmail.com) - [www.npb.asso.fr](http://www.npb.asso.fr)

Les Passagers du Vent : 02 40 22 13 51 - [info@lespassagersduvent.fr](mailto:info@lespassagersduvent.fr) - <https://lespassagersduvent.fr>

ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

**Préambule :**

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Le site internet de la Ligue de Voile des Pays de la Loire – [www.voilepaysdelaloire.com](http://www.voilepaysdelaloire.com) sera utilisé comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

**1- Gestes barrières (DP):**

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)
- Tous les participants à la **Coupe Régionale des Pays de la Loire 2021** : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la compétition, à terre et sur l'eau.
- **Les regroupements de plus 10 personnes sur l'espace public seront évités lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.**
- **Sur chaque site, des groupes de 50 participants maximum seront possibles S'il y a plusieurs groupes sur un même site le même jour, il ne pourra pas y avoir de croisement entre eux.**  
**A terre, chaque groupe disposera d'un espace spécifique délimité. Cet espace ne sera pas autorisé aux accompagnateurs.**  
**La mise à l'eau des différents groupes se fera de manière échelonnée afin d'éviter les croisements.**  
**Sur l'eau, chaque groupe sera affecté à une zone de navigation définie.**
- Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans l'épreuve n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

**2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :**

**a- Référent COVID :** Stéphanie Destombes – 06 50 95 96 77 - [steffdestombes@gmail.com](mailto:steffdestombes@gmail.com)

**b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :**

- La cellule COVID sera composée du / de :
  - Représentant de l'AO : **Jean François CLODIC**,
  - Président du Comité de Course,
  - Président du Jury,
  - Référent COVID,
  - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

- **Fonctionnement :**  
Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>  
Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l’Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

### 3. **Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :**

En s’inscrivant à la **Coupe Régionale des Pays de La Loire 2021**, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l’avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d’hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s’engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d’une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d’un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l’établissement d’accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l’Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l’Autorité Organisatrice participant à la régata.

### 4. **Cas suspect de COVID 19 :**

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S’il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S’il l’estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

## Merci à nos partenaires

### Structures organisatrices partenaires

---



### Collectivités partenaires

---



### Partenaires techniques

---



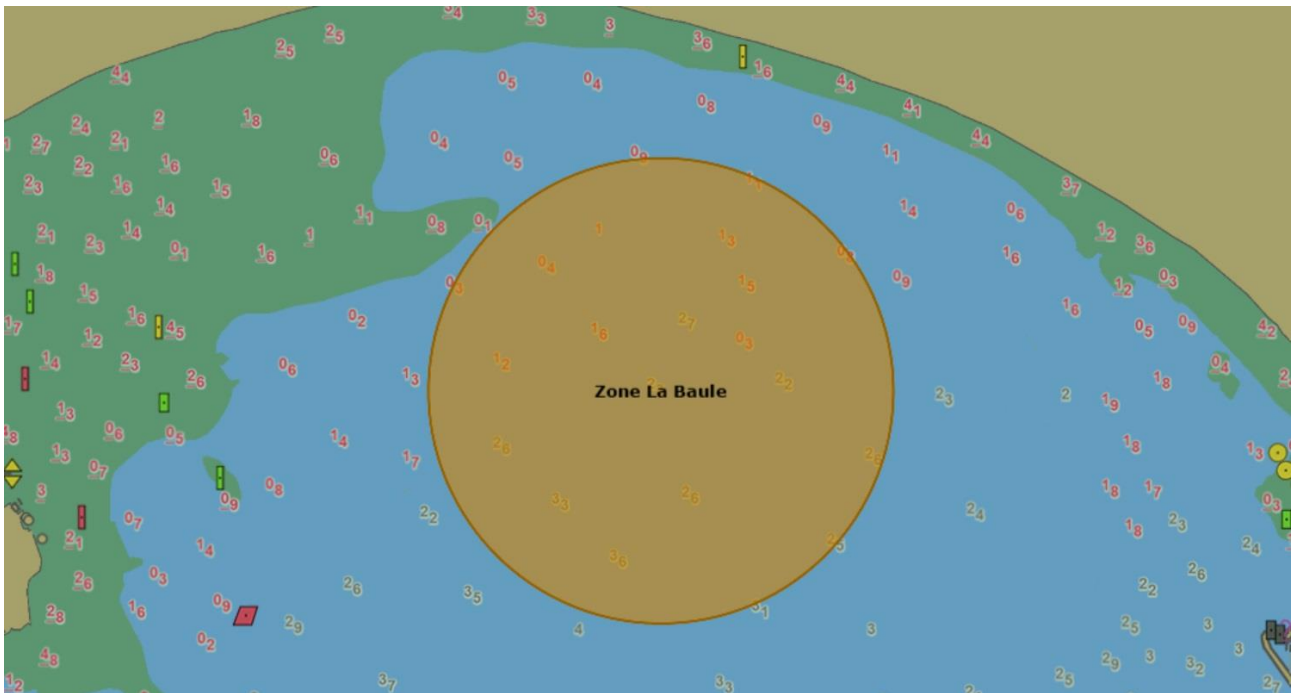
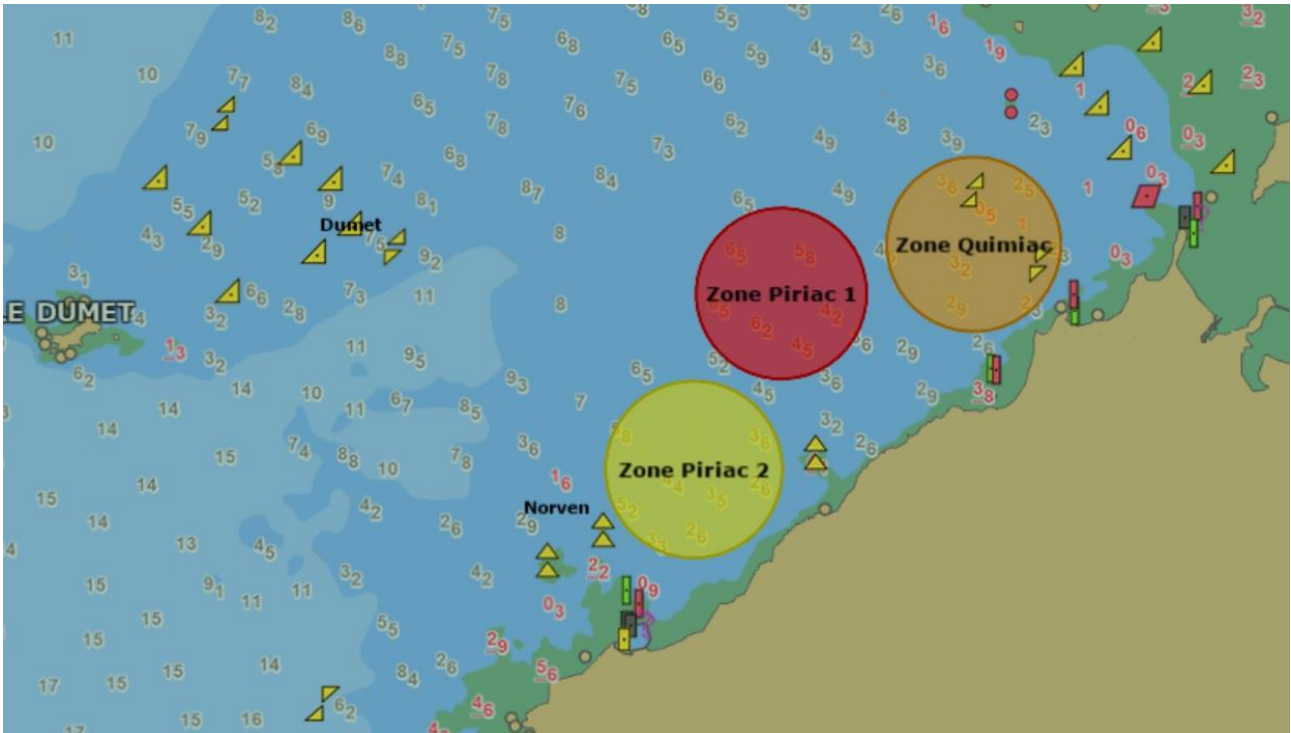
### Partenaire majeur

---





### ANNEXE ZONE DE COURSE



## AUTORISATION PARENTALE

### COUPE RÉGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE 2021 DU 5 AU 6 JUIN 2021

Autorité Organisatrice : Ligue de Voile des Pays de La Loire

Je soussigné, M ..... autorise mon  
enfant ..... à participer à la Coupe  
Régionale des Pays de la Loire qui se déroulera le ..... juin 2021 (merci de préciser la date)  
sur le site de .....  
Mon enfant fera l'épreuve sur la série .....

Je dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette  
participation.

J'atteste qu'il (ou elle) est apte à plonger, puis à nager au moins 25 mètres.

J'autorise également les organisateurs :

- A utiliser mes images, ou celles de mon enfant, et ce à titre gracieux
- À prendre toutes dispositions médicales vis-à-vis de lui, en cas d'urgence, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Téléphone portable du responsable légal : .....

Fait à: ..... le.....

Signature :